

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 13 Juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

**DELIBERATION N° 15/1** : DROIT DU SOL. APPLICATION DU DROIT DES SOLS. Autorisation de dépôt de demande de permis de construire valant autorisation de travaux pour une extension de l'école La Fontaine.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En application de l'article L.2541-12-6° du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *le Conseil Municipal délibère notamment sur les projets de constructions ou de reconstructions, ainsi que de grosses réparations et de démolitions* », il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à déposer, au nom de la Commune, les demandes d'autorisation d'urbanisme et de permis de construire relatifs au projet d'extension de l'école La Fontaine.

Suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école La Fontaine, la Ville souhaite réaliser une petite extension d'environ 60 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée BI 252. Cette extension sera réalisée dans un renforcement de l'école existante côté nord-est (*voir plan de principe ci-dessous*). Elle permettra d'accueillir deux salles de classes dédoublées, dont une modulable permettant de recevoir une Bibliothèque Centre de Documentation.

.../...



Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer et déposer au nom de la Commune, un permis de construire valant autorisation de travaux pour le projet d'extension de l'école La Fontaine, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Le Secrétaire de séance,

S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....